

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré

Mo

b



07160624

MONITEUR BELGE
DIRECTION

30-10-2007

BELGISCH STAATSBAD
BESTUUR

TRIBUNAL DE COMMERCE

24-10-2007

NIVELLES
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/11/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0472 229.058

Dénomination :

(en entier) : VICTORY-BE

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 1301 Wavre (Bierges), rue Provinciale 62

**Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - AUGMENTATION DE CAPITAL -
MODIFICATION DE L'EXERCICE SOCIAL - DEMISSION****Texte :**

Il résulte d'un acte reçu par Guy Jansen, notaire associé de la société civile sous forme d'une société privée à responsabilité limitée « JANSEN & WALLAYS », notaires associés, ayant son siège à 3000 Leuven, Vaartstraat 59/1, le vingt-neuf août deux mille sept, portant la mention : « Geregistreerd te Leuven, 3de Kantoor der Registratie de 05 SEP 2007 D 361 B 32 V 9 twee BL. één VERZ. Ontvangen : vijftientig euro (25 EUR) de Ontvanger (get.) F MEYSMANS » que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Privée à Responsabilité Limitée VICTORY-BE dont le siège social est établi à 1301 Wavre (Bierges), rue Provinciale 62, a pris les décisions suivantes :

- de transférer le siège social de 1301 Wavre (Bierges), rue Provinciale 62 à 1390 Grez-Doiceau (Nethen), rue de Weert-Saint-Georges 168 ;
- d'augmenter le capital, à concurrence de quarante-deux mille neuf cents euros (42 900,00 EUR), pour le porter de dix-huit mille six cents euros (18.600,00 EUR) à soixante et un mille cinq cents euros (61 500,00 EUR), sans création de parts nouvelles, cette augmentation est souscrite en espèces par tous les associés à concurrence de leur nombre de parts actuel et libérée à concurrence de trente-sept mille deux cents euros (€ 37.200,00) ;
- Le notaire soussigné atteste, au vu de l'attestation de l'organisme dépositaire FORTIS Banque en date du 21 août 2007, que ce dépôt a été effectué conformément à la loi ;
- de modifier l'exercice social : à compter du 29 août 2007, l'exercice commence le 1 avril et se clôture le 31 mars de l'année suivante ; l'exercice social courant se clôturera par mesure transitoire le 31 mars 2008 ;
- de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire : à compter du 29 août 2007, l'assemblée générale ordinaire sera tenue chaque année le premier vendredi du mois de septembre à 18 heures, la prochaine assemblée générale ordinaire sera tenue par mesure transitoire le premier vendredi du mois de septembre 2008 à 18 heures ;
- d'apporter aux statuts les modifications suivantes :
 - Article 2 alinéa 1 : cet alinéa est remplacé par le texte suivant :
« Le siège social est établi à 1390 Grez-Doiceau (Nethen), rue de Weert-Saint-Georges 168 »
 - Article 5 : cet article est remplacé par le texte suivant :
« Le capital social est fixé à la somme de 61.500,00 euros, divisé en 186 parts, sans mention de valeur nominale, représentant chacune 1/186 du capital social. »
 - Article 23 alinéa 1 : cet alinéa est remplacé par le texte suivant :
« L'exercice social commence le 1 avril de chaque année et se clôturera le 31 mars de l'année suivante. »
 - Article 23 alinéa 2 : cet alinéa est remplacé par le texte suivant :
« L'assemblée générale ordinaire des associés se tient le premier vendredi du mois de

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** **Au recto :** Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature

Réservé
Au
Moniteur


Volet B - suite

septembre de chaque année à 18 heures. »

- Monsieur FAICT Eric présente à l'assemblée sa démission de ses fonctions de gérant non statutaire de la société, à compter du 29 août 2007 ; suite à cette démission, monsieur VOS Eddy reste seul et unique gérant de la société.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE.

Notaire Guy Jansen

Déposé en même temps.
- une expédition de l'acte;
- les statuts coordonnés